

# Compte rendu du Conseil Scientifique du 28/11/2006

Etaient excusés Mme J. Pontet, MM. L. Coste, P. Guillaume, J.-P. Jourdan, B. Lachaise, Ph. Loupès, B. Marnot.

## **Informations :**

Présentation aux membres du Conseil de la note de Bernard Lachaise sur le financement du « Dictionnaire des gaullistes » de l'ordre de 3000 euros. Sylvie Guillaume rappelle que l'examen du budget global n'est pas à l'ordre du jour ; il doit intervenir plus tard après l'allocation du ministère. Cependant, elle précise dès maintenant qu'il lui semble difficile de revenir sur les dépenses envisagées par son prédécesseur, Madame Pontet, en l'occurrence le financement du « Dictionnaire des gaullistes ».

Elle donne des informations sur la seule répartition budgétaire qui concerne la fin de l'année civile 2006 avant l'arrêt des comptes :

-Co-financement des séminaires entre le Centre et les masters (accord entre Sylvie Guillaume et Alexandre Fernandez). Le coût des séminaires sera à évaluer à la baisse l'an prochain ; les séminaires doivent être réajustés en fonction des axes du quadriennal.

- Financement des revues. Il est décidé d'arrêter le financement des revues qui existent ailleurs sur Bordeaux comme la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et la revue *Vingtième siècle* (consultable en ligne)

## **Appels à projets du Conseil régional :**

Sylvie Guillaume donne le calendrier proposé :

Mardi 19 décembre 2006, retour des dossiers à Re. Val. Ed

Vendredi 5 janvier 2007, examen des dossiers par le Conseil scientifique.

A partir du 11 décembre : ouverture de la téléprocédure Extranet Conseil régional

Sylvie Guillaume présente les grandes lignes des documents photocopiés qu'elle soumet au Conseil. Elle rappelle qu'il existe des priorités dans l'esprit des Grands Projets au Conseil régional qui ont été présentés devant les directeurs de centre le 14 novembre dernier, celui sur Identité et citoyenneté par Patrick Baudry ,Patrimoine et archéologie par Henri Duday et Gouvernance des organisations et territoires.

Le cofinancement est de 40 et même 80% dans le cas de Grand Projet

Elle précise que les demandes d'allocations doctorales et post doctorales sont soumises à plusieurs règles. Elles doivent s'inscrire impérativement dans la demande à projets (dans le cas du centre, des axes du quadriennal à partir des problématiques définies à l'automne 2005 et expertisées par le ministère) Sont privilégiées les demandes qui sont co financées par un centre qui doit également assurer le suivi et le devenir professionnel du chercheur.

Christophe Bouneau en tant que membre du CRRDT insiste sur la philosophie générale des appels d'offres qui doivent être de plus en plus ciblées.

Sylvie Guillaume pose alors trois questions :

Doit-on oui ou non présenter un dossier ?

Si oui, sur quel axe du quadriennal ?

Dans l'axe privilégié, fait-on une demande d'allocations doctorales ou post doctorales ?

Après un échange entre les responsables des axes, il est décidé que l'axe des ports qui n'a pas demandé de dossier ANR et qui a peu de colloques répondrait à l'appel à projet sur le thème du bâti qui entre dans les axes prioritaires du Conseil régional (thème patrimoine). Cet axe ne demande pas d'allocations doctorales et post doctorales.

Des aides à deux colloques qui auront lieu en octobre 2007 sont demandées au Conseil régional : il s'agit des colloques « Plans d'éducation en France et en Europe de l'Ancien

Régime à nos jours » et « Servir outre-mer, les élites européennes dans les colonies du début du XVIe siècle au milieu du XXe siècles »

Sylvie Guillaume